

LECOIN EN CORRECTIONNELLE...

Une salle pleine; les amis de Lecoin sont là.

Et lui aussi est là, toujours jeune malgré son âge, pour faire face aux attaques de monsieur Moscovitch (homme désintéressé, nous dirent ses témoins), mais pas assez pour ne pas poursuivre Lecoin devant les tribunaux.

Mais pour quel motif à propos?

Le plaignant est assez embarrassé pour le dire, et son avocat également.

L'un et l'autre préfèrent oublier le fond de l'affaire: un discours de monsieur Moscovitch souhaitant que les bateaux qui rapatriaient les musulmans «*dans leurs douars d'origine*» soient coulés en pleine mer, ce à quoi l'échotier de «*Liberté*» répliquait en traitant de «*juif immonde*» l'auteur de tels propos.

Ils préfèrent se rabattre sur le terme de Topaze, employé au cours de l'article, et qu'ils déclarent injurieux et diffamatoire.

Entre ces deux poursuites le choix s'établit mal et les accusateurs se livrent à une valse hésitation entre l'une et l'autre qui se poursuivra durant tout le procès.

Bataille de procédure qui aboutit à faire parler Ch. A. Bontemps, le témoin de la défense, avant les témoins de l'accusation en raison de l'établissement des preuves. Preuves de quoi?

Mystère de la juridiction?...

Tout le procès tournera en fin de compte, autour de l'antisémitisme (?) de Lecoin ce qui relève de l'éclat de rire.

Tour à tour l'intéressé, son témoin Ch. A. Bontemps, puis son avocat maître Rosenthal rappelleront le rôle tenu par Louis Lecoin, face à tous les racismes comme à toutes les dictatures, l'expression «*juif immonde*» étant bien spécifiée à l'usage exclusif de monsieur Moscovitch qui, persécuté lui-même de par sa race, ne rêvait que d'en persécuter d'autres.

Au cours d'un long défilé de témoins attestant de la générosité de l'accusateur (mais que leur situation de fortune semble dispenser d'en avoir besoin) et attestant aussi de son humanité et de son antiracisme, une question insidieuse de Maître Rosenthal est posée à l'un d'entre eux:

- *Que penseriez-vous-d'un homme qui souhaiterait que les bateaux transportant les arabes soient coulés au fond de la mer?*

Et le témoin de s'écrier:

- *Celui qui prononcerait de telles paroles ne serait pas digne du nom d'homme!*

- *Ce sont pourtant celles de monsieur Moscovitch.*

- *Je ne peux pas le croire.*

- *Je voudrais en dire autant.*

Un autre a ce mot malheureux: «*Monsieur Moscovitch est un homme qui paie de sa personne et même de son portefeuille*», laissant à entendre que celui-ci a plus d'importance que celle-là, ce qui est peut-être vrai, mais qui n'est pas très gentil.

La parole est à l'accusation.

C'est à ce moment qu'un incident éclate: Maître Legendre, jeune avocat dont la goujaterie n'a d'égale que l'ignorance et l'absence de taxent, interpelle Lecoin par son nom.

Notre camarade rectifie: «*Monsieur Lecoin*», et le représentant de l'accusation se refusant à ce rappel à l'élémentaire politesse et prétendant n'avoir pas à appeler: «*Monsieur*» «*cet individu*», se fait traiter de mufle par l'accusé, qui lui crache à la figure.

Que dire de la plaidoirie qui suit! Elle se résume en trois mots: rien, rien rien.

C'est au tour de Maître Rosenthal de prendre la parole et après avoir fait justice des prétentions de la partie adverse il peut conclure: «S'il y a racisme dans cette affaire, il ne vient pas de Lecoin».

Le jugement sera rendu à quinzaine.

Maurice LAISANT.
